

ELECTIONS LEGISLATIVES
 COMMISSION ADMINISTRATIVE DE CENTRALISATION
**PROCES VERBAL DE CENTRALISATION DES RESULTATS DES VOTES
 SCRUTIN DE LISTE NATIONALE A LA PROPORTIONNELLE**

L'an deux mille treize, et le 04 Octobre 2013 la commission administrative de centralisation des votes des élections législatives du 20^e septembre 2013 s'est déroulée dans la salle de compétence de la Préfecture

La centralisation a consisté en la transcription et la focalisation des résultats des bureaux de vote de la circonscription électorale de BOKÉ au fur et à mesure de leur réception.

L'opération a été effectuée par les membres de la Commission Administrative de Centralisation en présence des délégués des Candidats et des Observateurs.

A la fin de la centralisation, il a été constaté ce qui suit :

- Nombre de bureaux de vote : 487 Nombre de BV pris en charge : 471
- Nombre d'électeurs inscrits : 194548
- Nombre de votants : 122949
- Nombre de bulletins nuls : 8871
- Suffrage exprimés : 116788
- Taux de participation : 63,19

Les suffrages se répartissent de la façon suivante :

N°	Liste ou Candidat	Résultats Obtenus	
		En Chiffres	En Lettres
01	El Hadj Mamadou Salim BAH (UPR)	1200	Mille deux cent
02	Lansana KOUYATE (PEDN)	1529	1,30
03	Dr Saliou Bella DIALLO (AFIA)	435	0,37
04	Daouda CAMARA (NGR)	1244	1,06
05	El Hadj Alpha Ibrahim Sita BAH (PGRP)	1104	0,94
06	Jean Marc TELLANO (RDIg)	647	0,55
07	El Hadj Moussa SOLANO (PUP)	471	0,40
08	Dr Ibrahim Sory DIALLO (ADC-BOC)	276	0,23
09	Boubacar BARRY (UNR)	764	0,65
10	Mamadou DIAWARA (PTS)	924	0,79
11	Hadja Nanténin KONATE (PPG ARC EN CIEL)	42898	36,73
12	Holomokoni KOUROUMA (UGDD)	1133	0,97
13	Sidya TOURE (UFR)	23118	19,79
14	Ibrahima Kassory FOFANA (GPT)	2625	2,24
15	Dr Sékou Benna CAMARA (GUD)	872	0,74
16	Mamadou CellouDalein DIALLO (UFDG)	34696	29,70
17	El HadjDiao KANTE (GRUP)	464	0,59
18	Alpha Souleymane BAH (PNR)	907	0,77
19	Mamadou BAH Baadiko(UFD)	387	0,33
20	Jean-Marie SOUMAHORO DORE(UPG)	1076	0,92
21	Mohamed TOURE (PDG-RDA)	464	0,39
22	Charles-Pascal TOLNO(PPG)	999	0,85

En foi de quoi, le présent PV a été dressé en six exemplaires pour servir et valoir ce que de droit.

- Conformément à l'article 86 du code électoral:
- 1) L'original va au Président de la CENI,
 - 2) la deuxième est affiché au siège de la commission de centralisation
 - 3) Le reste va aux partis politiques candidats ou son représentant

Fait à BOKÉ le 4 Octobre 2013

Signatures obligatoires des 5 membres du bureau de vote avec Noms et Prénoms.

Le Président Daniël Diouf
 Le Vice-Président Dr. Souleymane BAH
 L'Assesseur Dr. Souleymane BAH
 L'Assesseur Dr. Souleymane BAH
 Le Secrétaire Abdoulaye Diouf